



Saint Martin d'Ardèche, le 18 mai 2010

**Compte Rendu Conseil d'Administration
CCAS EHPAD Résidence Les Gorges
du 5 mai 2010**

Porte Sud des Gorges

Résidence Les Gorges

Nombre de conseillers en exercice : **16**
Présents : **10 – pouvoirs : 2**
Votants : **12**

L'an deux mille dix

Le 5 mai à 18h

Le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni à l'EHPAD Résidence Les Gorges, sous la présidence de Monsieur Louis JEANNIN.

Étaient présents : Mme MALFOY

Mrs. : ARCHAMBAULT, AUZAS, BRAVAIS, CHABOT, GUALEZZI, JEANNIN, L'HERMITTE,
LALY, MONJU,

Étaient excusés : Mme : DESCHASEAUX (procuration BRAVAIS)

M. LAFITTE (procuration à M. JEANNIN)

Étaient absents : Mmes ALBINI, LAURENT, Ms CONSTANT, WIBAUX.

Également présents (administratifs) : M, MOTOS (Directeur), Mme ZEMBALIA (adjointe de direction)

Après avoir procédé à l'appel des membres du conseil, constaté que le quorum était atteint, vérifié les pouvoirs, le maire fait adopter le compte rendu du dernier conseil d'administration.

Monsieur LHERMITTE est désigné comme secrétaire de séance.

Le maire passe alors à l'ordre du jour :

1/ - Décision modificatives afférentes à l'acquisition du bâtiment par le CCAS

Au Budget Primitif 2010, il avait été budgétisé la somme de 90.000 € au compte 623 « locations ».

Suite à l'acquisition du bâtiment, il convient de répartir ce budget sur les comptes 6111 « charges d'intérêt » pour un montant de 57.000 € et sur le compte 1641 « Emprunt » pour un montant de 20.000 €.

A l'unanimité des membres présents, les délibérations sont approuvées.

Route des Gorges– 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

Tel : 04.75.04.61.82 – Fax : 04.75.04.68.44.

Site : www.saintmartindardeche.fr

e-mail : ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr

2/ - Création d'un emploi de psychologue

La création d'un emploi de psychologue est validée par les autorités tarifaires depuis le renouvellement de la convention tripartite.

Il convient de procéder à cette ouverture de poste.

A l'unanimité des membres présents, la création du poste est adoptée.

3/ - Compte rendu de la réunion du personnel du 12 mars 2010

Les points suivants ont été débattus :

- Etiquetage du linge des Résidents
- Fourniture de draps aux Résidents
- Etiquetage du linge du personnel
- Prime de nuit : Le personnel aide soignant de nuit est aujourd'hui primé à hauteur de 5 heures en travail intensif et 5 heures en travail de surveillance. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de nuit, il sollicite une prime de nuit pour travail intensif sur l'intégralité de la durée de leur travail soit 10 heures.

A l'unanimité des membres présents, la prime pour travail intensif sur toutes les heures de travail de nuit est accordée.

- Action sociale : Il est demandé la mise en place du financement de l'action sociale au bénéfice des agents dans un cadre légal
- Après discussions, une réflexion va être engagée avec le CCAS de la commune pour envisager les possibilités de prise en charge de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h 30

[Le Président](#)



Louis Jeannin

Route des Gorges– 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE

Tel : 04.75.04.61.82 – Fax : 04.75.04.68.44.

Site : www.saintmartindardeche.fr

e-mail : ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr